



EXTRAIT DE PÉTITION

(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 31 897 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE chaque personne a droit à la vie, à la sécurité, à l'intégrité et à la liberté de sa personne tel que stipulé dans la Charte québécoise des droits et libertés de la personne;

CONSIDÉRANT QUE pour un parent, il n'y a pas pire crime que celui de se faire tuer son enfant;

CONSIDÉRANT QU'avec une aide adéquate, la victime pourra reprendre plus rapidement son fonctionnement normal;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des Québécois sont solidaires aux parents qui perdent leur enfant à la suite d'un crime;

CONSIDÉRANT QUE dans notre société, des ressources importantes sont consacrées aux criminels comparativement aux victimes;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels* est destinée à toute victime blessée ou tuée lors de la perpétration d'un acte criminel au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels* est insuffisante pour pallier aux besoins tant physiques que psychologiques des parents ayant perdu leur enfant lors d'un crime;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, citoyens et citoyennes du Québec, demandons l'intervention suivante à l'Assemblée nationale du Québec: bonifier la *Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels*.

Pour ce faire, il faudrait:

1. Considérer les parents comme étant des victimes;
2. Offrir une compensation financière de salaire de ces derniers pendant leur réadaptation;
3. Augmenter le nombre de séances de psychothérapie avec possibilité de prolongation selon évaluation;
4. Augmenter le montant octroyé aux séances de psychothérapie pour être compétitif avec le marché actuel;
5. Augmenter le montant consenti aux frais funéraires.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.



Gilles Robert, député de Prévost

20/03/12

Date de signature de l'extrait